

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 mai 2017

Racine conseille KKDC France dans le cadre de sa cession au groupe FLOS

Le cabinet Racine a conseillé KKDC, fabricant de LED haut de gamme destinées à l'éclairage architectural, dans le cadre de la cession de ses activités en France au groupe italien FLOS, célèbre fabricant de luminaires design.

KKDC possède aujourd'hui des bureaux à Auckland, Sydney, Singapour, Londres, New York, Kyoto, Pékin et Paris.Ouvert en 2009, KKDC Paris éclaire les hôtels de renommée internationale, les boutiques de luxe, les maisons privées, les musées et les ponts dans le monde entier.

La collection de luminaires Flos regroupe une multitude d'icônes qui appartiennent à l'histoire du design : les lampadaires Arco et Toio imaginés en 1962 par les frères Castiglioni et qui sont aujourd'hui exposés au Musée d'art moderne (MoMA) de New York.; les collections Romeo et KTribe, véritables best-sellers de Philippe Starck, ou encore May Day, la lampe ultra ludique de Konstantin Grcic.

L'équipe en charge de conseiller KKDC était constituée de :

- Luc Pons, associé, et Maud Bakouche, Counsel, pour les aspects M&A;
- Fabrice Rymarz et Xavier Rollet, associés, pour les aspects fiscaux ;
- Frédérique Chaput, associée, pour les contrats commerciaux.

Le groupe Flos était conseillé par Gide, dont l'équipe était menée par Jean-Gabriel Flandrois, associé, assisté d'Hugo Nocérino.

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 190 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients avec efficience en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques. Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et du réseau OMNIA et entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.